
SÉANCE PLÉNIÈRE DU

VENDREDI 18 JUIN 2010

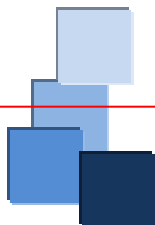
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**
- **DECISION MODIFICATIVE N° 1**
- **BILAN D'EXECUTION DU PRFP 2008-2009 RPRFP RESULTATS DE LA CONSULTATION - MARCHES ET SUBVENTIONS 2010-2011**
- **ACTION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE - BILAN D'EXÉCUTION 2009**
- **BILAN QUINQUENNAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SRDEE**



RÉGION

CHAMPAGNE  **ARDENNE**

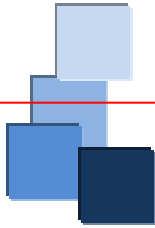
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL



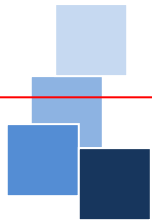
AVIS

SOMMAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2009	3
<i>AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.....</i>	<i>4</i>
<i>FINANCES</i>	<i>6</i>
<i>DÉVELOPPEMENT AGRICOLE</i>	<i>8</i>
<i>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</i>	<i>10</i>
<i>ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION</i>	<i>12</i>
<i>ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME</i>	<i>14</i>
<i>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE</i>	<i>16</i>
<i>AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.....</i>	<i>18</i>
DECISION MODIFICATIVE N°1	21
<i>FINANCES</i>	<i>22</i>
<i>DÉVELOPPEMENT AGRICOLE</i>	<i>25</i>
<i>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</i>	<i>26</i>
<i>ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION</i>	<i>28</i>
<i>ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME</i>	<i>32</i>
<i>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE</i>	<i>34</i>
BILAN D'EXECUTION DU PRFP 2008-2009 RPRFP RESULTATS DE LA CONSULTATION - MARCHES ET SUBVENTIONS 2010-2011.....	37
<i>DÉVELOPPEMENT AGRICOLE</i>	<i>38</i>
<i>ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION</i>	<i>40</i>
ACTION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE - BILAN D'EXÉCUTION 2009.....	43
<i>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</i>	<i>45</i>
BILAN QUINQUENNAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SRDEE	49
<i>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</i>	<i>50</i>
<i>ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION</i>	<i>52</i>



COMPTE ADMINISTRATIF 2009



CESR Champagne-Ardenne

**AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL**

Compte Administratif 2009

Président : **Patrick TASSIN**

Rapporteur général : **Éric HEBRARD**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Les très fortes inquiétudes exprimées par le CESR à l'examen du compte administratif 2008, concernant le Contrat de Projets État-Région (CPER 2007-2013), se confirment avec le compte administratif 2009.

Le désengagement constant de l'État d'une part, l'indécision en matière de reconstruction universitaire de l'URCA (Université Reims Champagne-Ardenne) d'autre part, conduisent à un retard de plus en plus important dans l'exécution des contrats.

Le CESR réaffirme la nécessité de ne pas lâcher prise sur les investissements contractés et initialement prévus. Ils sont facteurs d'aménagement et de développement de notre territoire et contribuent à l'attractivité de notre région.

Le CESR renouvelle sa demande constante d'être informé sur les différents bilans chiffrés intermédiaires de l'avancée du CPER.

Le CESR exprime également ses inquiétudes concernant les fonds européens (FEDER et FSE) qui connaissent des taux de programmation et d'engagements très en retrait au regard des montants programmés.

La faiblesse des taux de programmation et d'engagements se constate tant sur la subvention globale (gérée directement par la Région) que sur les fonds gérés par l'État en région.

Concernant ces fonds européens, le CESR exprime ses craintes quant à d'éventuels dégagements d'office.

Afin de pouvoir être en mesure de se prononcer sur les éventuelles modifications à apporter à mi-parcours, tant sur les programmes du CPER que ceux des fonds européens, le CESR souhaite être destinataire de l'évaluation menée par ACT Consultants, qui doit rendre son étude en septembre 2010.

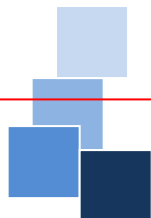
Points Clés

Le CESR constate :

- le retard grandissant pris dans l'exécution du CPER 2007-2013 ;**
- le faible taux d'exécution des programmes sur fonds européens.**

Le CESR réaffirme :

- l'intérêt de la contractualisation dans le cadre du CPER pour l'aménagement et le développement de notre région ;**
- sa volonté d'être associé aux éventuelles réorientations ou révisions concernant les fonds européens.**



Compte Administratif 2009

Président : **Jérôme DUPONT**

Rapporteur : **André SECONDÉ**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Compte administratif 2009**

Le CESR souligne un taux d'exécution en baisse pour les dépenses d'intervention en investissement de 2009 (80,27 % contre 88,40 % en 2008). Les partenariats qui lient la Région expliquent en partie ces résultats.

S'agissant des dépenses d'intervention en fonctionnement, leur taux de réalisation progresse puisqu'il se situe à 93,41 % en 2009 (pour mémoire : 90,05 % en 2008). Les dépenses de la section de fonctionnement augmentent invariablement au rythme des transferts de compétences.

Le CESR note le faible taux de recouvrement pour les recettes d'investissement hors dette (65 %), notamment dû à une diminution des participations extérieures.

L'évolution du produit de la fiscalité directe (+ 3,6 millions d'euros) s'appuie uniquement sur un effet base. Quant aux produits de la fiscalité indirecte, ils sont notés à la baisse.

La Région poursuit, pour la deuxième année consécutive, son désendettement notamment du fait du remboursement de la première tranche de l'emprunt obligataire concomitamment à une faible mobilisation de l'emprunt. A ce jour, la gestion active de l'opération de crédit-bail a permis la réalisation d'économies significatives sur les pré-loyers.

Enfin, le CESR constate l'augmentation du ratio de couverture en investissement, dû à

l'augmentation du stock d'AP affectées restant à financer, traduisant une position contra-cyclique de la Région mais susceptible de peser sur les budgets futurs.

Objet : **Bilan social 2009**

Le CESR remercie les services de la Région pour la prise en compte des préconisations qu'il a formulées lors du compte administratif 2008, notamment en matière de données sexuées.

Le CESR remarque positivement que la parité pour la catégorie A est quasi-atteinte. Toutefois, il souligne l'ambiguïté du commentaire concernant les catégories A+ (administrateurs et directeurs). A l'avenir, il conviendrait de le tempérer par la réalité fonctionnelle.

Le CESR note que l'année 2009 confirme les améliorations de 2008 en matière d'absentéisme pour les personnels Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS), tout comme les actions menées en matière de formations de prévention. Néanmoins, il convient, notamment en direction des personnels TOS, de renforcer les actions de prévention des accidents de travail, dont le nombre ne fléchit pas.

Enfin, le CESR souhaite qu'à l'avenir, des données par tranche d'âge ainsi que la pyramide des âges de l'ensemble du personnel soient intégrées dans le bilan social.

Points Clés

Le CESR constate :

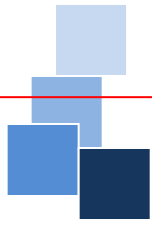
- un taux d'exécution des dépenses d'intervention en baisse en investissement et en hausse s'agissant de la section de fonctionnement ;**
- un faible taux de recouvrement des recettes d'investissement hors dette ;**
- la poursuite du désendettement régional,**
- l'augmentation du ratio de couverture en investissement ;**
- la prise en compte de son souhait de données sexuées dans le bilan social ;**
- la quasi-atteinte de la parité pour les catégories A ;**
- la continuité des améliorations en matière d'absentéisme des personnels TOS et de formation de prévention.**

Le CESR préconise :

- de tempérer le commentaire des grades A+ par la réalité fonctionnelle ;**
- de renforcer les actions de prévention des accidents de travail, notamment en direction des personnels TOS.**

Le CESR souhaite :

- des données par tranches d'âge dans le bilan social ainsi qu'une pyramide des âges de l'ensemble du personnel de la Région.**



Président : **Gérard MAHOT**

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Le CESR constate une amélioration du taux de consommation des crédits pour le secteur de l'agriculture et de la forêt, mais avec une baisse importante des crédits votés (8,2 M€ en 2009 contre 9,5 M€ en 2008).

Le CESR insiste sur le décalage existant entre les enjeux en termes de dynamisme de l'économie agricole et d'aménagement du territoire, le tassement du nombre d'installation (vignerons compris) et la forte diminution des crédits engagés, des crédits mandatés et du nombre de dossiers soutenus par la Région en matière d'installation.

Dans le contexte actuel de crise et de volatilité des prix agricoles, il insiste sur la nécessité renforcée du diagnostic d'exploitation, notamment pour son caractère préventif vis-à-vis de difficultés lors de l'installation d'un jeune agriculteur, et donc de ré-accentuer le soutien régional dans ce domaine.

Le CESR souligne la forte augmentation des crédits engagés en matière de soutien de la forêt et de la filière bois avec le début d'utilisation des crédits inscrits dans le cadre du Contrat de Projets État-Région.

Le CESR remercie les services de la Région pour la synthèse présentant les soutiens apportés dans le cadre du Pôle Industries et Agro-Ressources qui répond à une de ses demandes.

Points Clés

Le CESR constate :

- une amélioration du taux de consommation des crédits mais avec une baisse importante des crédits votés ;**
- un décalage existant entre les enjeux, le tassement du nombre d'installation et la forte diminution de la réalisation de l'action régionale en matière d'installation ;**
- une forte augmentation des crédits engagés pour soutenir la forêt et la filière bois.**

Le CESR insiste sur :

- la nécessité de ré-accentuer le soutien régional au diagnostic d'exploitation.**

Compte Administratif 2009

Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteuse : **Stella DMYTRYK**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

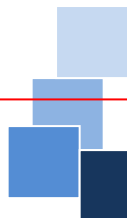
Avis adopté à l'unanimité

Le CESR constate que sa préconisation, émise lors du Compte Administratif 2008 concernant le taux de consommation des crédits à améliorer, est exhaussée. Il est passé de 82,56 % en 2008 à 92,80 % en 2009.

Par ailleurs, le CESR remarque que le retard pris dans les appels d'offres d'un montant d'environ 20 millions d'euros a entraîné un manque à l'emploi de 240 salariés dans le bâtiment.

Le CESR constate :

- l'amélioration du taux de consommation des crédits souhaité lors du Compte Administratif 2008 ;**
- que le retard pris dans les appels d'offres d'un montant d'environ 20 millions d'euros a entraîné un manque à l'emploi de 240 salariés dans le bâtiment.**



Compte Administratif 2009

Président : **Philippe TROUSSET**

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Lycées**

Pour les lycées le taux de réalisation affiche une diminution constante depuis deux exercices. Cela interroge quant à la réalisation du Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) 2008-2014 dont le CESR avait salué l'adoption tant dans sa finalité que dans sa méthode. Si la Région persiste dans sa volonté de réalisation du PPI conforme à la programmation, elle va devoir, au-delà de l'adaptation des règles de procédure, faire un effort important d'anticipation.

Objet : **Apprentissage**

Le CESR note avec satisfaction la progression du taux de réalisation pour la part « apprentissage » : à l'inverse de la partie lycées, le taux de réalisation a progressé de 6 points, atteignant 92,64 % en 2009.

Objet : **Formation professionnelle – Insertion
Accès à l'emploi**

Le CESR prend acte de la progression du taux de réalisation, située essentiellement sur la partie fonctionnement.

Les stagiaires ont mené leur parcours de formation jusqu'au bout, les stages ont été mieux remplis : ces deux paramètres expliquent cette bonne réalisation. Par ailleurs, le budget prévu a vraisemblablement permis la bonne réactivité de la Commission permanente quant à la mise en place des formations complémentaires hors Programme Régional de Formation. Une analyse approfondie serait nécessaire tant sur la nature des formations que sur la méthode retenue dans cette mise en place réactive.

Néanmoins, le CESR note un recul concernant les investissements ; ce recul s'est effectué sur un montant qui était déjà en diminution sur le compte administratif de l'année précédente. Le CESR, constatant un moindre taux de réponses des organismes aux lots figurant dans l'appel d'offres, s'interroge sur les liens éventuels entre la vitalité des dits organismes de formation, leur pérennité et ce constat sur les baisses de crédits en termes d'investissements.

Points Clés

Le CESR constate que :

- un taux de réalisation des lycées en diminution ;**
- un taux de réalisation en apprentissage et en formation professionnelle en progression ;**
- un recul concernant les investissements en formation professionnelle.**

Le CESR préconise :

- une anticipation dans la mise en œuvre pour une réalisation du PPI conforme à la programmation ;**
- une analyse approfondie sur la nature des formations programmées en Commission permanente et sur la méthode retenue.**



CESR Champagne-Ardenne

ENVIRONNEMENT
CULTURE ET VIE SOCIALE
SPORT – TOURISME

Compte Administratif 2009

Président : **Daniel YON**

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Actions culturelles**
Rapporteur : **Marie-Hélène THIENOT**

Le CESR se satisfait que la consommation de crédits soit maintenue à son plus haut niveau (taux d'exécution en 2008 : 94,98 %, 2009 : 93,66 %), avec un niveau d'engagement légèrement supérieur.

Objet : **Tourisme**
Rapporteur : **Gabriel GUIOT**

Le CESR prend acte que le fléchissement du taux de consommation (2008 : 96,26 %, 2009 : 87,47 %) résulte d'une opération importante différée de 2009 à 2010.

Objet : **Environnement**
Rapporteur : **Daniel YON**

Le budget « environnement », fortement marqué par la mise en œuvre du programme en matière d'inondation de la Meuse, accuse un taux d'exécution en baisse du fait du non engagement de l'État sur l'opération de Givet, une des plus lourdes du programme.

Le CESR constate que :

Actions culturelles

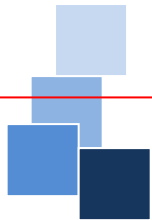
- la consommation de crédits est maintenue à son plus haut niveau avec un niveau d'engagement légèrement supérieur.**

Tourisme

- le fléchissement du taux de consommation des crédits résulte d'une opération importante différée de 2009 à 2010.**

Environnement

- le budget « environnement » accuse un taux d'exécution en baisse du fait du non engagement de l'État sur l'opération de Givet.**



Président : **Jean-Pierre GUÉRIN**

Rapporteur : **Christophe GIRARDIN**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, le CESR souligne la faiblesse du taux de réalisation, tant en investissement qu'en fonctionnement, alors que les crédits votés sont en baisse entre 2008 et 2009 et que c'est un domaine d'action stratégique pour le développement et l'attractivité de la région.

Le retard pris dans la définition du projet immobilier de l'Université de Reims Champagne-Ardenne a un impact sur cette réalisation qui risque de se répéter en 2010.

Concernant l'aide aux projets de recherche, il est indispensable de mener une réflexion pour diminuer l'inertie administrative existante et se donner les moyens de mieux anticiper.

Le CESR exprime son inquiétude sur le niveau de consommation des crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la période 2007-2013 au regard des risques de dégagement d'office existants.

Il insiste sur la nécessité de mobiliser ces crédits européens au taux maximum autorisé pour chaque projet qui en bénéficie.

Le CESR réitère sa demande d'avoir une approche d'ensemble sur la recherche et l'innovation. Il souhaite également une harmonisation et une unification des procédures dans la gestion des projets dans ce domaine.

Enfin, le CESR désirerait avoir une meilleure connaissance des actions conduites en Champagne-Ardenne dans le cadre du pôle de compétitivité MATERIALIA.

Points Clés

Le CESR constate :

- ❏ la faiblesse du taux de réalisation en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;**
- ❏ l'impact du retard pris dans la définition du projet immobilier de l'URCA sur cette réalisation.**

Le CESR préconise :

- ❏ de mener une réflexion pour diminuer l'inertie administrative existante et se donner les moyens de mieux anticiper en matière d'aide aux projets de recherche ;**
- ❏ de mobiliser les crédits européens au taux maximum autorisé pour chaque projet ;**
- ❏ d'avoir une approche d'ensemble sur la recherche et l'innovation ainsi qu'une harmonisation et une unification des procédures dans la gestion des projets dans ce domaine.**

Compte Administratif 2009

Président : **Jean-Marie THOMAS**

Rapporteur : **Guy PETIN**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Le CESR souligne positivement le taux de réalisation dans le domaine de la santé. Cependant, il regrette que les crédits prévus pour lutter contre le déclin démographique des professionnels de santé n'aient pas pu être utilisés compte tenu du retard pris par l'État dans le zonage des territoires déficitaires. Les possibilités d'intervention de la Région sont ainsi retardées au détriment des besoins des populations champardennaises.

De même, l'opportunité proposée par la Région d'améliorer l'efficacité des diagnostics en participant au financement de l'achat d'un microscope électronique reste sans suite concrète en 2009 de la part du Centre Hospitalier Universitaire.

Enfin, le CESR note le bon taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois des stagiaires du Programme régional de formation de la filière santé (73,4 %) restant nettement supérieur aux autres filières de formation. Toutefois, une vigilance devra être portée sur ce taux compte tenu de la baisse amorcée par rapport aux précédentes années. Le CESR souhaite qu'une étude approfondie soit conduite sur les causes réelles de ce recul.

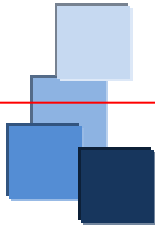
Points Clés

Le CESR souligne :

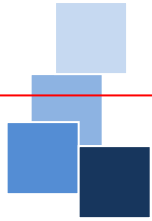
- positivement le taux de réalisation du domaine de la santé ;**
- le retard des possibilités d'intervention de la Région pour lutter contre le déficit démographique des professionnels de santé compte tenu du retard pris par l'État dans le zonage des territoires de santé ;**
- le bon taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois des stagiaires du PRFP de la filière santé en apportant une vigilance compte tenu de la baisse amorcée par rapport aux précédentes années.**

Le CESR préconise :

- d'analyser les causes de la baisse amorcée du taux d'insertion à 6 mois des stagiaires de la filière santé dans le Programme Régional de Formation Professionnelle.**



DECISION MODIFICATIVE N°1



Décision Modificative n°1

Président : **Jérôme DUPONT**

Rapporteur : **André SECONDE**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Le CESR souligne avec satisfaction la faiblesse de la Décision Modificative (équilibrée à 2,7 millions d'euros) qui confirme les éléments du budget primitif 2010.

La Décision Modificative est l'occasion d'affecter le résultat constaté au compte administratif 2009 : s'élevant à 75,2 millions d'euros, il porte ainsi le résultat de clôture à - 25,4 millions d'euros.

Même si les annulations sur autorisations de programme constituent un « nettoyage technique », le CESR souhaite attirer l'attention de la Région sur l'ancienneté de certaines autorisations de programme faisant l'objet d'annulation, il appelle à une vigilance sur celles remontant à plus de cinq ans.

Points Clés

Le CESR souligne avec satisfaction :

- **la faiblesse de la DM qui confirme les éléments du budget primitif 2010.**

Le CESR souhaite :

- **attirer l'attention sur l'ancienneté de certaines autorisations de programme faisant l'objet d'annulation.**

Décision Modificative n°1

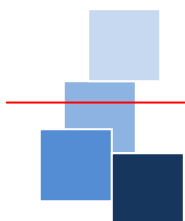
Président : **Gérard MAHOT**

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Le CESR ne peut que se féliciter de l'évolution proposée du dispositif régional d'aide aux investissements de petite diversification qui permettra de mobiliser les cofinancements européens au maximum autorisé pour les projets portés par de jeunes agriculteurs et par des exploitations situées en zone défavorisée.



Décision Modificative n°1

Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteure : **Stella DMYTRYK**


Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

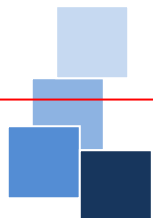
Avis adopté à l'unanimité

Le CESR constate que « l'aide régionale à l'innovation » fait l'objet d'un ajustement de ses règles d'attribution pour se mettre en conformité avec les dispositions européennes. Ainsi, dans le cadre du développement d'un projet innovant qui intègre un recrutement durable (Contrat à Durée Indéterminée) dans

l'entreprise, une subvention basée sur les dépenses de la première année sera octroyée (salaires et charges plus éventuellement formation indispensable pour l'intégration dans le poste). Les autres dépenses liées au projet feront l'objet d'une avance remboursable.

Le CESR constate :

-  **que « l'aide régionale à l'innovation » fait l'objet d'un ajustement de ses règles d'attribution pour se mettre en conformité avec les dispositions européennes.**



Président : **Philippe TROUSSET**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Décision Modificative n°1

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Avis adopté à l'unanimité

Objet : Lycées

A l'instar des constatations de recul au regard de la mise en œuvre du PPI dans le Compte Administratif 2009, le CESR constate un taux d'annulation des crédits important, lié à l'adaptation du PPI.

La baisse continue des effectifs risque d'entraîner une modification des structures pédagogiques des lycées, et par conséquent d'engendrer des incertitudes sur la viabilité de l'immobilier des lycées publics.

L'engagement de la Région au regard de l'immobilier des lycées, dont le CESR avait souligné l'intérêt, restera-t-il le même, toute chose égale par ailleurs ? La participation régionale à l'amélioration de l'immobilier des établissements privés ne semble pas conditionnée, comme dans le secteur public, par les décisions ministérielles de réduction des structures pédagogiques au regard des effectifs. Comment, dans ce contexte, établir des arbitrages équitables, tant au niveau du maillage territorial en termes d'accès à la formation que du respect des équilibres entre les voies de formation et la nature publique ou privée des établissements ?

Le CESR constate une augmentation substantielle des crédits alloués à la carte LYCÉO. Initiée en 2004 pour apporter une aide à la location ou l'acquisition des manuels scolaires, étendue aux élèves de l'enseignement professionnel en 2005, cette carte s'est enrichie en 2008 d'un « porte-monnaie culturel » pour tous les lycéens et

apprentis. Le CESR a sollicité une évaluation de l'utilisation de la carte LYCÉO à plusieurs reprises. A ce jour, les quelques constats réalisés témoignent d'une utilisation différente en fonction des territoires induisant des inégalités d'accès, que ce soit au niveau des manuels scolaires, de la boîte à outils ou de l'offre culturelle.

Le CESR réitère son souhait que soit mise en place une évaluation approfondie introduisant des critères permettant de mesurer le reste à charge pour les familles et les éventuelles inégalités territoriales. Cette évaluation devrait également tenir compte des différences entre les filières professionnelles. De plus, les aides apportées par la Région aux établissements culturels devraient être conditionnées par l'accès à la culture des jeunes via la carte LYCÉO.

**Objet : Formation professionnelle – Insertion
Accès à l'emploi**

La DM1 prend en compte la création du Réseau Public Régional de Formation Professionnelle avec la mise en œuvre du processus de mandatement imposant aux organismes de formation de nouvelles obligations de service public concourant à une prise en charge globale du processus de formation.

Pour ce faire, l'État a transféré, à des taux non négociables, le financement de certaines prestations, notamment la restauration et l'hébergement. En réalité, le calcul des prestations, par la Région, a entraîné un surcoût de 920 000 €.

Le CESR a approuvé à l'unanimité la création de ce Service d'Intérêt Economique Général de formation professionnelle. Il a constaté avec satisfaction que l'ensemble de ses préconisations ont été prises en compte dans le cahier des charges rédigé à l'intention des organismes de formation, candidats au mandatement.

Il remercie le Conseil régional de l'avoir associé à l'audition des structures dans le cadre de la procédure de mandatement.

Il s'agit, pour ces organismes, d'une révolution culturelle : passer de la culture de la concurrence à celle de la coopération, s'engager dans la pratique du partenariat et non plus de la sous-traitance nécessitent une adaptation dans le temps. Le CESR souligne le bienfondé de mise en place d'un accompagnement adapté des organismes de formation à cette nouvelle philosophie.

Par ailleurs, avant que ne se mettent en place les nouvelles modalités de contractualisation concernant la définition des orientations et le financement de la formation professionnelle prévues pour juin 2011, le CESR renouvelle sa demande que soit réalisé un bilan d'exécution des contrats d'objectifs signés avec les branches professionnelles ainsi qu'une véritable évaluation partagée.

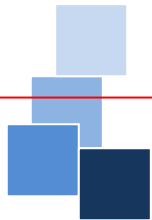
Points Clés

Le CESR constate :

- un taux d'annulation des crédits important lié à l'adaptation du PPI ;**
- une augmentation des crédits alloués à LYCéO ;**
- une utilisation différente de LYCéO en fonction des territoires introduisant des inégalités d'accès au niveau des manuels scolaires, de la boîte à outils et de l'offre culturelle ;**
- le surcoût de 920 000€ à la charge de la Région issu du transfert par l'État du financement de certaines prestations de restauration et d'hébergement ;**
- que l'ensemble de ses préconisations ont été prises en compte dans le cahier des charges rédigé à l'intention des organismes de formation candidats au mandatement.**

Le CESR préconise :

- la mise en place d'une évaluation approfondie de l'utilisation de la carte LYCéO ;**
- de conditionner les aides apportées par la Région aux établissements culturels à l'accès à la culture par le biais de la carte LYCéO.**
- la réalisation d'un bilan d'exécution des contrats d'objectifs signés avec les branches professionnelles et d'une véritable évaluation partagée.**



CESR Champagne-Ardenne

ENVIRONNEMENT
CULTURE ET VIE SOCIALE
SPORT – TOURISME

Décision Modificative n°1

Président : **Daniel YON**

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Culture-Patrimoine**

Rapporteur : **Marie-Hélène THIENOT**

Objet : **Tourisme**

Rapporteur : **Gabriel GUIOT**

La Décision Modificative est limitée à un recensement des objets mobiliers des églises et chapelles des Ardennes. Le CESR se félicite que le Conseil Général des Ardennes y participe dans le contexte décevant de son désengagement général vis-à-vis de la culture. Le CESR souligne tout l'espoir qu'il a dans les déclinaisons (conservation des objets, mise en valeur locale et touristique...) qui succéderont à l'étape de ces inventaires.

Le CESR prend acte du décalage dans le temps de cette opération de création d'une résidence de tourisme à Géraudot (Aube) très intéressante, bien à sa place dans le territoire d'un Parc Naturel Régional.

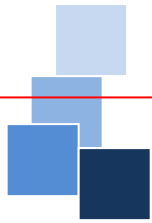
Le CESR constate :

Culture

■ **que la Décision Modificative n°1 est limitée à un recensement des objets mobiliers des églises et chapelles des Ardennes.**

Tourisme

■ **Le décalage dans le temps de la création d'une résidence de tourisme à Géraudot (Aube).**



Décision Modificative n°1

Président : **Jean-Pierre GUÉRIN**

Rapporteur : **Christophe GIRARDIN**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Pour le CESR, la mise en place d'une aide au recrutement dans le cadre du soutien au développement de l'innovation dans les PME est un progrès. Elle va permettre l'introduction de compétences supplémentaires dans ces entreprises pour gérer l'innovation. Cette gestion devra être pérennisée.

En matière d'innovation, le CESR insiste sur la nécessité d'une action renforcée d'animation et d'organisation de contacts avec les PME.

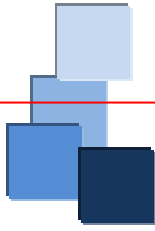
Points Clés

Le CESR constate :

- la mise en place d'une aide au recrutement dans le cadre du soutien au développement de l'innovation dans les PME.**

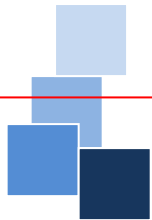
Le CESR souhaite :

- une action renforcée d'animation et d'organisation de contacts avec les PME en matière d'innovation.**



**BILAN D'EXECUTION DU PRFP
2008-2009**

**RPRFP
RESULTATS DE LA CONSULTATION -
MARCHES ET SUBVENTIONS 2010-2011**



**BILAN D'EXECUTION DU PRFP
2008-2009
RPRFP
RESULTATS DE LA CONSULTATION -
MARCHES ET SUBVENTIONS 2010-2011**

Président : **Gérard MAHOT**

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Le CESR souligne, d'une part, le bon taux d'insertion des stagiaires du Programme Régional de Formation 2008-2009 à 3 et 6 mois pour la filière agriculture et, d'autre part, la part importante des stagiaires qui s'installent et deviennent chefs d'entreprises. Cette particularité de la filière agricole est liée aux formations suivies de Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BP REA) qui permettent d'acquérir la capacité professionnelle nécessaire à l'installation en agriculture.

Une part importante des stagiaires de la filière agriculture a suivi une formation sur la taille de la vigne. Le CESR souhaiterait pouvoir disposer d'éléments complémentaires sur le devenir des stagiaires ayant suivi ce type de formation, en particulier à plus long terme.

Points Clés

Le CESR constate :

- un bon taux d'insertion des stagiaires à 3 et 6 mois pour la filière agriculture ;**
- une part importante des stagiaires qui s'installent et deviennent chefs d'entreprises.**

Le CESR souhaiterait :

- disposer d'éléments complémentaires sur le devenir des stagiaires ayant suivi une formation sur la taille de vigne.**

BILAN D'EXECUTION DU PRFP
2008-2009
RPRFP
RESULTATS DE LA CONSULTATION -
MARCHES ET SUBVENTIONS 2010-2011

Président : **Philippe TROUSSET**

Rapporteure : **Marie-Claude BRIET**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Le CESR note l'effort financier de 10 % consenti par la Région sur ce PRF 2008-2009, ainsi qu'un positionnement réaffirmé sur les formations qualifiantes et diplômantes, résultant de la mise en œuvre de la convention signée avec Pôle Emploi.

Les parcours s'allongent, la participation financière de la Région s'amplifie permettant d'éviter, pour nombre de Champardennais, l'épreuve du chômage passif et d'accéder à des qualifications censées préparer la reprise d'activité.

Pour affiner l'analyse des taux d'insertion à 3 et 6 mois et ajuster de façon pertinente les nouvelles commandes, le CESR souhaiterait qu'une évaluation plus particulière soit effectuée sur les actions innovantes inscrites depuis 2008, sur les actions réalisées sous le régime de la subvention ainsi que sur les actions décidées hors PRF par la Commission permanente. En effet, le bilan d'exécution présente une évaluation globale par filière, laquelle réduit le regard qualitatif indispensable pour enrichir l'évaluation.

Le CESR attire l'attention de la Région sur la nécessaire vigilance qui doit être mise en œuvre sur la nature, le contenu et la méthode du suivi en entreprise des stagiaires du programme de formation.

A l'instar des exigences inscrites dans le cahier des charges concernant le mandatement, le CESR préconise la mise en place d'un cadre spécifique concernant l'accompagnement dans la procédure d'appel d'offres.

Par ailleurs, le CESR réaffirme que la Région ne peut mettre en place cette qualité de suivi uniquement dans la définition d'un partenariat avec Pôle Emploi qui spécifie les moyens mis en œuvre par chacune des parties.

Le regard porté, au fil des programmes, sur l'insertion à 3 et 6 mois démontre la prégnance du marché du travail sur les résultats d'insertion dans l'emploi et conforte la nécessité d'un accompagnement des stagiaires dans la durée.

Aussi, même si le niveau de formation élevé garantit une meilleure insertion dans l'emploi, il convient de moduler en fonction de la conjoncture. Des invariants semblent se dégager des analyses portées. La part des Contrats à Durée Indéterminée (CDI) est en diminution avec une progression des contrats aidés et des Contrats à Durée Déterminée (CDD). Les taux de placement les plus élevés sont dans le secteur de la santé et les plus bas dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. La part des jeunes de moins de 26 ans diminue et la part des personnes poursuivant une formation stagne.

Enfin, les résultats de la consultation sur la formation des demandeurs d'emploi 2010-2011 s'inscrit dans la nouvelle partition induite par la création du Réseau Public Régional de Formation Professionnelle : appel d'offres, mandatements et subventions.

Dans ce cadre, le CESR insiste sur la nécessité d'un accompagnement pour que l'effectivité des partenariats garantisse la coexistence entre tous les centres de formation, favorise le maintien du maillage territorial et imprime de nouvelles pratiques de coopération gagnante pour toutes les parties.

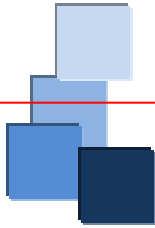
Points Clés

Le CESR constate :

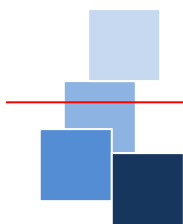
- l'effort financier de 10 % consenti par la Région sur le PRF 2008-2009 ;**
- la prégnance du marché du travail sur les résultats d'insertion dans l'emploi ;**
- la meilleure insertion dans l'emploi pour les niveaux de formation les plus élevés ;**
- la diminution de la part des CDI ;**
- les taux de placement les plus élevés dans la santé et les plus bas dans l'hôtellerie-restauration ;**
- la diminution de la part des jeunes de moins de 26 ans dans le PRFP ;**
- la stagnation de la part des personnes poursuivant une formation ;**
- la nouvelle partition induite par la création du Réseau Public Régional de Formation Professionnelle : appel d'offres, subventions et mandatements.**

Le CESR préconise :

- une évaluation plus particulière sur les actions innovantes, les actions réalisées sous le régime de la subvention ainsi que les actions décidées hors PRF par la commission permanente ;**
- la mise en place d'un cadre spécifique concernant l'accompagnement dans la procédure d'appel d'offres ;**
- un accompagnement des stagiaires dans la durée.**



**ACTION ÉCONOMIQUE
RÉGIONALE
-
BILAN D'EXÉCUTION 2009**



Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteuse : **Stella DMYTRYK**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la politique de développement économique, le CESR constate, conformément aux souhaits exprimés, une augmentation accrue du nombre d'interventions (+37 % avec 24,4M € engagés en 2009 contre 17,8 M € en 2008) et de dossiers traités (1 163 en 2009 contre 1 010 en 2008).

Page 27 : Pépinières et hôtels d'entreprises

Le CESR constate la disproportion entre les avances et les subventions accordées sur les années 2008 et 2009, respectivement :

	<i>Avances</i>	<i>Subventions</i>
<i>2008</i>	<i>150 000 €</i>	<i>400 000 €</i>
<i>2009</i>	<i>700 000 €</i>	<i>7 312 €</i>

Cette évolution est conforme aux vœux du CESR de passer d'un régime de subventions à un régime d'avances remboursables.

Page 34 : Aide aux nouveaux exportateurs (sont nommés nouveaux exportateurs les petites et les micro-entreprises de moins de 50 salariés pas ou peu exportatrices, moins de 10 % de CA à l'export).

Le CESR constate avec satisfaction à la fois une augmentation importante du nombre de dossiers (8 en 2008, 17 en 2009) et du montant moyen (6 899 € en 2008, 8 822 € en 2009).

Page 35 : Relais à l'étranger

Le CESR remarque à la fois la chute du nombre de dossiers (12 en 2008, 2 en 2009) et du montant moyen (22 817 € en 2008, 8 266 € en 2009). Le CESR souhaite vivement une forte augmentation du nombre de dossiers telle qu'annoncée sur 2010.

Page 37 : Plate-forme de services à l'international

Le CESR note une augmentation du nombre d'abonnés sur la plate-forme mais regrette de nouveau que ce nombre ne corresponde qu'à 30 % environ des 2 300 entreprises exportatrices. Le CESR préconise la création de liens avec les sites des organisations syndicales représentatives.

Page 43 : Aide régionale à la recherche développement dans l'entreprise

Le CESR constate une forte augmentation entre 2008 et 2009 du nombre de dossiers même si 2008 n'est pas représentatif compte tenu d'un dossier qui a impacté fortement le montant moyen.

Cependant, le CESR fait le constat d'un accroissement significatif, entre 2007 et 2009, du nombre des dossiers : 13 en 2007, 47 en 2009 pour un montant moyen de 65 561 €, ce qui sous-entend un fort potentiel d'entreprises innovantes dans notre région.

Page 51 : Aide au financement de la transmission reprise d'entreprises

Le CESR rappelle sa volonté de voir ce dispositif étendu à la reprise d'entreprises familiales, selon des conditions adaptées.

Pages 55, 56 et 57 : Champagne-Ardenne Croissance (CAC), Institut Régional de Participation (IRPAC), Fonds transfrontalier EUREFI

Le CESR déplore que la participation de la Région à l'augmentation du capital de ces trois sociétés de capital risque n'a pas permis de relever les plafonds d'intervention et que l'objectif d'accroître le nombre de dossiers n'a pas été atteint. Au contraire, le montant des interventions est nettement inférieur (1 578 K€ en 2009 contre 2 547 K€ en 2008).

Le CESR s'interroge sur cet état de fait.

Page 71 : Association pour le droit à l'initiative économique - ADIE

Le CESR est très satisfait, encore cette année, de l'augmentation du nombre de dossiers et du montant moyen de l'accompagnement, en espérant que parmi ces dossiers, le régime d'auto-entrepreneur soit rejeté.

Points Clés

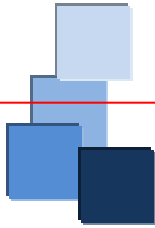
Le CESR constate :

- une augmentation accrue du nombre d'interventions et des dossiers traités ;**
- concernant :**
 - les pépinières d'entreprises, une disproportion entre les avances et les subventions ;**
 - l'aide aux nouveaux exportateurs, une augmentation satisfaisante du nombre de dossiers et du montant moyen ;**
 - les relais à l'étranger, une chute du nombre de dossiers et du montant moyen ;**
 - les plates-formes de services à l'international, une augmentation du nombre d'abonnés, mais il ne représente que 30 % environ des 2 300 entreprises exportatrices ;**
 - l'aide régionale à la recherche développement dans l'entreprise, un accroissement significatif du nombre de dossiers ;**
 - l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), l'augmentation du nombre de dossiers et du montant moyen en espérant que les auto-entrepreneurs soient inéligibles à ce dispositif.**

Le CESR préconise :

concernant :

- les relais à l'étranger, une forte augmentation du nombre de dossiers, annoncée pour 2010,**
- les plates-formes de services à l'international, la création de liens avec les sites des organisations syndicales représentatives,**
- l'aide au financement de la transmission reprise d'entreprise, de voir les reprises d'entreprises familiales éligibles.**



**BILAN QUINQUENNAL DE LA MISE EN
ŒUVRE DU SCHEMA RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI -
SRDEE**

**BILAN QUINQUENNAL DE LA MISE EN
ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
DE L'EMPLOI – SRDEE**

Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteuse : **Stella DMYTRYK**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

Le CESR constate que ce rapport apporte très peu d'informations. Il s'attache avant tout à rappeler le contexte de l'élaboration et des orientations du Schéma Régional de Développement Economique et de l'Emploi (SRDEE).

La construction du SRDEE ne permet pas une véritable évaluation. Aucun indicateur n'est présenté. Le CESR rappelait d'ailleurs unanimement, lors de sa séance plénière du 3 mars 2006, *« la nécessité de réfléchir, avant la mise en œuvre de ce programme, sur le suivi et l'évaluation, et donc de préciser les objectifs et les critères mesurables sans lesquels aucune évaluation n'est possible »*.

Le CESR rappelle qu'il a largement contribué au débat de construction du SRDEE et, notamment, qu'en plus des quatre axes prévus initialement, il avait proposé un cinquième axe destiné à créer un « Fonds Régional de Développement et d'Orientation Economique pour l'Emploi ».

Le CESR note que ce rapport ne fait mention ni de la filière emballage ni du pôle automobile.

Points Clés

Le CESR constate que :

- ce rapport s'attache avant tout à rappeler le contexte de l'élaboration et les orientations du SRDEE ;**
- la construction du SRDEE ne permet pas une véritable évaluation ;**
- ce rapport ne fait mention ni de la filière emballage ni du pôle automobile.**

Le CESR rappelle :

- qu'il a contribué au débat de construction du SRDEE ;**
- qu'il avait proposé un 5^{ème} axe destiné à créer un Fonds Régional de Développement et d'Orientation Economique pour l'Emploi.**



**BILAN QUINQUENNAL DE LA MISE EN
ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
DE L'EMPLOI – SRDEE**

Président : **Philippe TROUSSET**

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Séance Plénière du vendredi 18 juin 2010

Avis adopté à l'unanimité

La Région avait défini, parmi ses quatre orientations stratégiques, celle de « *L'accompagnement du développement des territoires et promotion de la formation des hommes* ».

Le CESR regrette que cet axe ait été « oublié » dans ce qui est présenté comme bilan et analyse de cette programmation quinquennale. Le strict déroulé du catalogue des mesures ne saurait s'apparenter à une analyse favorisant une évaluation partagée.

Notamment sur l'axe 2-3 « *Promouvoir la formation tout au long de la vie* », dans son avis rendu en 2006, le CESR avait souligné en particulier la nécessité de réinscrire le lien nécessaire entre SRDEE et Schéma Régional de la Formation tout au long de la vie.

Or, la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009 inscrit la signature d'un Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) qui place ce lien au cœur de la contractualisation à venir.

Dans ce cadre, le CESR réaffirme sa conviction forte que le développement économique de notre région passe par le développement prioritaire d'une formation de qualité embrassant, dans un même champ, l'ensemble des parcours allant de la formation initiale à celle des seniors, s'appuyant sur l'accès premier indispensable au niveau V jusqu'à la mise en œuvre de parcours favorisant l'élévation des niveaux de qualification tout au long de la vie.

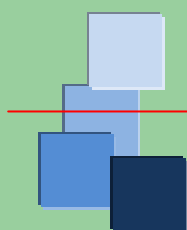
Points Clés

Le CESR constate :

- ❏ **« l'oubli » de l'axe « Accompagnement du développement des territoires et promotion de la formation des hommes » dans ce qui est présenté comme bilan et analyse de cette programmation quinquennale.**

Le CESR préconise :

- ❏ **de placer le lien entre développement économique, emploi et formation tout au long de la vie au cœur de la contractualisation à venir sur le CPRDFP.**



CESR Champagne-Ardenne

**Conseil Économique et Social Régional
Champagne-Ardenne
Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne**

Tél : 03 26 70 31 79

Fax : 03 26 21 69 76

Mail : cesr@cr-champagne-ardenne.fr

Site Web : <http://www.cesr-champagne-ardenne.fr>